

Jours et horaires d'ouverture des déchèteries

1 Communauté de communes du Bocage Mayennais : 02.43.08.15.69

→ AMBRIÈRES-LES-VALLÉES*

Lundi, mercredi : 15h - 18h l'été
vendredi : 10h à 12h - samedi : 10h - 12h / 14h - 18h l'été

→ GORRON*

Lundi, mercredi, vendredi : 14h - 17h30
ou 18h l'été - samedi : 10h - 12h / 14h - 18h

→ OISSEAU

Lundi, mercredi : 10h - 12h
samedi : 10h - 12h / 14h - 17h

→ SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE*

Lundi : 10h - 12h - mardi, jeudi : 14h - 18h - samedi : 10h - 12h / 14h - 18h l'été

*Du 1^{er} novembre au 31 janvier, fermeture à 17h30

2 Communauté de communes du Horps Lassay : 02.43.04.69.50

→ LASSAY-LES-CHATEAUX

Lundi, mercredi : 9h30 - 12h
Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

→ LE-RIBAY

Lundi, mercredi : 14h - 16h30
Samedi : 9h - 12h30

3 Communauté de communes des Avaloirs : 02.43.03.51.41

→ LA-PALLU

lundi, mercredi, samedi : 10h - 12h

→ JAVRON-LES-CHAPELLES

lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : 14h - 18h

→ PRE-EN-PAIL

lundi, mardi, samedi : 14h - 18h
mercredi, vendredi : 9h - 12h

→ ST-PIERRE-DES-NIDS

lundi, mardi, samedi : 9h - 12h
mercredi, vendredi : 14h - 18h

4 Communauté de communes de Villaines La Juhel : 02.43.03.31.54

→ VILLAINES-LA-JUHEL

Lundi au samedi : 8h30 - 12h / 13h45 - 17h

5 Communauté de communes du Pays de Mayenne : 02.43.30.21.21

→ MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE

Lundi, mercredi, samedi : 9h30 - 11h45 / 13h30 - 17h30

→ PARIGNÉ-SUR-BRAYE

Lundi au samedi : 9h30 - 11h45 / 13h30 - 17h30 ou 18h30 l'été

→ SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES

Mardi, jeudi, vendredi, samedi : 9h30 - 11h45 / 13h30 - 15h30

6 Communauté de communes de l'Ernée : 02.43.05.24.53

→ ANDOUILLE

Lundi, mercredi, vendredi : 16h - 17h30
Samedi : 10h - 12h / 14h - 17h

→ CHAILLAND

Mercredi : 14h - 18h
samedi : 10h - 12h / 14h - 18h

→ ERNÉE

Lundi, mercredi, vendredi : 14h - 18h
samedi : 10h - 12h / 13h30 - 17h30

→ JUVIGNÉ, LARCHAMP, SAINT-DENIS-DE-GASTINES

1 à 2 fois par mois, contacter la mairie pour les dates d'ouverture

7 Communauté de communes du Pays de Loiron : 02.43.02.77.64

→ PORT BRILLET

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 - 12h / 13h30 - 18h, mardi : 9h30 - 12h

→ MONTJEAN

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 13h30 - 18h

8 Communauté d'agglomération de Laval : 02.43.59.71.60

A compter du 1^{er} septembre 2012

→ BONCHAMP

Lundi et mercredi : 14h - 18h - Mardi, vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h

→ LAVAL

Lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 19h

→ L'HUISSERIE

Lundi et vendredi : 14h - 18h
Mercredi : 9h - 12h / 14h - 18h

→ LOUVERNÉ

Lundi et vendredi : 9h - 12h
Mercredi, jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 18h

→ LOUVIGNÉ

Lundi et vendredi : 9h30 - 12h
Mercredi, jeudi : 14h - 18h

9 SVET des Coëvrons : 02.43.66.32.08

→ BAIS

Lundi, mercredi, vendredi : hiver : 13h - 17h / été : 13h30 - 18h
Samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h

→ CHAMMES

Lundi, mercredi, vendredi : 13h30 - 17h ou 18h l'été
Samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h ou 18h l'été

→ ÉVRON

Lundi, jeudi, samedi : 9h - 12h / 13h30 - 18h
Mardi, vendredi : 13h30 - 18h
Vendredi : 9h - 12h (seulement l'été) / 13h30 - 18h

→ MONTSURS

Lundi, mercredi, vendredi : 13h30 - 17h ou 18h l'été
Samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h ou 18h l'été

10 Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez : 02.43.64.29.00

→ BALLÉE

Mercredi, samedi : 9h - 12h

→ BAZOUGERS

Mercredi : 14h - 17h - Samedi : 9h - 12h

→ BOUÈRE

Mercredi : 9h - 12h - Samedi : 14h - 17h

→ MESLAY-DU-MAINE

Lundi, samedi : 9h - 12h / 14h - 17h
Mercredi : 14h - 17h

→ VILLIERS-CHARLEMAGNE

Mercredi : 14h - 17h
samedi : 9h - 12h

11 Communauté de communes du Pays de Château-Gontier : 02.43.09.55.88

Évitez le samedi si possible

→ AZÉ

Lundi au samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

→ BIERNÉ

Mardi : 10h - 12h
Mercredi et vendredi : 14h - 18h
Samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

12 Syndicat Mixte du Pays de Craon : 02.43.09.61.64

→ BALLOTS

Mardi : 13h30 - 17h30
Jeudi : 9h - 12h
Samedi : 10h - 12h / 13h30 - 17h30

→ CRAON

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 13h30 - 17h30
Mardi : 9h - 12h
Samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h30

→ COSSÉ-LE-VIVIER

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 13h30 - 17h30
Samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h30

→ CUILLE

Mardi : 13h30 - 17h30
Samedi : 9h30 - 12h / 13h30 - 17h

→ QUELAINES-SAINT-GAULT

Lundi : 13h30 - 17h30
Mercredi : 9h - 12h
Samedi : 10h - 12h / 13h30 - 17h30

→ RENAZÉ

Mercredi, vendredi : 13h30 - 17h30
Samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h30

→ SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

Jeudi : 13h30 - 17h30
Samedi : 10h - 12h / 13h30 - 17h30



DÉCHÈTERIES

MODE D'EMPLOI



PETIT GUIDE POUR PROFESSIONNELS AVERTIS

ARTISANS, COMMERÇANTS, PME/PMI, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS...

UN ACCÈS OUI DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIE MAIS

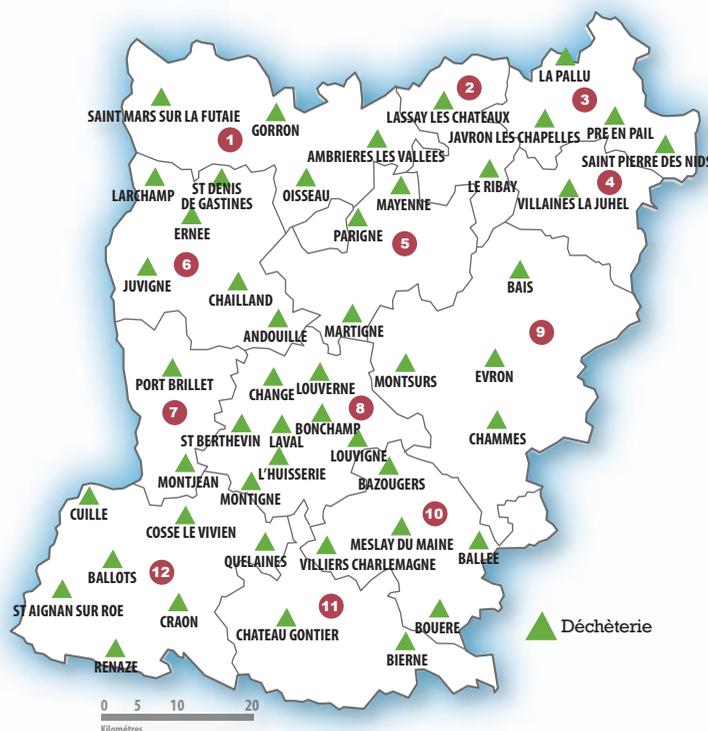


L'accès des professionnels en déchèterie est réservé pour les déchets de même nature que les déchets ménagers et en petites quantités. Cela permet plus de tri, une meilleure gestion, moins de brûlage et de dépôts sauvages. Le nombre important de déchèteries sur le territoire Mayennais permet pour les entreprises d'avoir des exutoires de proximité.

Pour de grosses quantités et pour certains déchets spécifiques, il est nécessaire de faire appel à un prestataire privé.

Le site internet www.dechets-paysdelaloire.com répertorie les prestataires par type de déchets présents sur la région Pays de la Loire.

DÉCHÈTERIES EN MAYENNE



- | | |
|----------------------------|----------------------------------|
| 1 CC du Bocage Mayennais | 7 CC du Pays de Loiron |
| 2 CC du Horps Lassay | 8 CA de Laval |
| 3 CC des Avaloirs | 9 SVET des Cœvrons |
| 4 CC de Villaines la Juhel | 10 CC du Pays de Meslay-Grez |
| 5 CC du Pays de Mayenne | 11 CC du Pays de Château-Gontier |
| 6 CC de l'Ernée | 12 SM du Pays de Craon |

COMMENT FAIRE ? QUELS DÉCHETS ?

Lors de votre arrivée en déchèterie, adressez-vous au gardien avant de déposer vos déchets.

Videz les produits dans les bennes appropriées

Avant votre départ, le gardien vous remettra un exemplaire du bon de dépôt de vos déchets.



Terre, Pierre, Cailloux, Béton (non armé), Ciment, Faïence, Carrelage, Ardoise,



Cartons propres, pliés et aplatis



Cagettes, palettes, planches ; contre plaqué, bois de charpente, portes, mobilier en bois



Tontes, tailles



Mobilier (sauf bois) ; literie, laine de verre, moquette, verre (miroir)



Petit et gros électroménager, ordinateur, télévision, téléphone portable, jeux électroniques, HiFi, ...



Tous types de ferraille



Piles, néons, huile de vidange, filtre à huile, batteries, peintures, solvant, colles, vernis, produits phytosanitaires



BON A SAVOIR

Retrouvez au dos
Tous les jours et horaires
d'ouverture des déchèteries

Pensez à laisser la brochure dans votre véhicule

Conditions d'accès

Dépôts limités à 3 m³ au maximum par dépôt, variable suivant la collectivité.

Les collectivités qui gèrent les déchèteries conseillent aux entreprises de ne pas amener de déchets le vendredi après midi afin que les bennes soient quasiment vides avant le samedi traditionnellement réservé aux particuliers.

Payant à la quantité sur la majorité des territoires mayennais

Pour plus de renseignements, contactez les collectivités (coordonnées au verso)